Contactez notre équipe
Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com
www.mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique amiante

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;Arrêtés du 12 décembre 2012, arrêté du 21 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Bâtiment**
Cat. du bâtiment : **Commerce**

Référence Cadastrale : **Non communiqué**
Date du Permis de Construire : **Non Communiquée**
Adresse : **63 boulevard Gorbella**
06100 NICE

Propriété de: **VILLE DE NICE**
5 Rue de l'Hotel de ville
06364 NICE CEDEX 4

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **VILLE DE NICE**
Adresse : **5 Rue de l'Hotel de ville**
06364 NICE CEDEX 4
Qualité : **Propriétaire**

Documents fournis : **Néant**
Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P A
Le repérage a été réalisé le : **14/01/2025**
Par NICOTRA Fabrice

N° certificat de qualification : **CPDI0646**
Date d'obtention : **27/08/2022**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
ICERT
Espace Performance - Bât K
Parc d'Affaires
35760 SAINT-GRÉGOIRE

Date de commande : 10/01/2025

Date d'émission du rapport :	**14/01/2025**
Accompagnateur :	**Aucun**
Laboratoire d'Analyses :	**AIR LAB**
Adresse laboratoire :	**Espace Sainte Baume Bât. A8 30 avenue du Château de Jouques 13420 GÉMENOS**
Numéro d'accréditation :	**1-6287**
Assurance RCPro :	**AXA FRANCE IARD**
Adresse assurance :	**313 Terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance	**7518072604**
Date de validité :	**01/01/2026**

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise

Wegroup
Siège social
30 avenue du château de Jouques
Les espaces de la sainte Baume Bt A8
13420 Gémenos

Nom du diagnostiqueur :
Fabrice NICOTRA

Date d'établissement du rapport :
Fait à :CAGNES-SUR-MER le 14/01/2025
Cabinet : Wegroup
Nom du Responsable : LEFEVRE Stéphanie

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1
DESIGNATION DU BATIMENT 1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1
EXECUTION DE LA MISSION 1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1
SOMMAIRE 2
CONCLUSION(S) 3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 3
COMMENTAIRES 3
PROGRAMME DE REPERAGE 4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5
RAPPORTS PRECEDENTS 5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 6
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 8
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 8
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS 9
ELEMENTS D'INFORMATION 10
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 11
ANNEXE 2 – CROQUIS 17
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSE 20
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ 22
ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES 24
ATTESTATION(S) 26

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

COMMENTAIRES

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, conduits de cheminée...) par des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux agglomérés ou contreplaqués bois, isolant, doublages murs, mobiliers intégrés ou fixés, etc.... n'ont pu être examinés par manque de visibilité et d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction. Les conduits traversant non visibles encoffrés ne sont pas contrôlables sans destruction ou démontage. Notre cabinet s'engage uniquement sur les matériaux et produits contenus dans le programme de repérage de la mission.
Parties d'ouvrages non contrôlées: conduit d'évacuation de fumée, habillage, hotte, avaloir de la cheminée, car sondage destructif

N **Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.**

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
2	**stockage**	RDC	**Plafond**	Plafond	Faux-plafond
3	**W.C. n°1**	RDC	**Plafond**	Plafond	Faux-plafond
4	**W.C. n°2**	RDC	**Plafond**	Plafond	Faux-plafond
9	**escpace commercial 2**	RDC	**Plafond**	Plafond	Béton - Flocage
13	**Ciculation**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
16	**Réserve/Stockage**	RDC	**Plafond**	Plafond	Flocage
18	**espace client**	RDC	**Faux-plafond**	Plafond	Faux-plafond
19	**Dégagement**	RDC	**Conduit de fluide**	Horizontal	Calorifugeage
20	**Bureau n°1**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
26	**Bureau n°2**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
27	**Bureau n°3**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
28	**Bureau n°4**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
29	**Bureau n°5**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
30	**Bureau n°6**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
31	**Bureau n°7**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
32	**Bureau n°8**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
33	**Bureau n°9**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
34	**Bureau n°10**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
35	**Bureau n°11**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
36	**Bureau n°12**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
37	**Bureau n°13**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol
38	**Espace 1**	1er	**Plancher**	Sol	Dalles de sol

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 14/01/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.
Conditions spécifiques du repérage :
Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.
En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.
Procédures de prélèvement :
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.
Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :

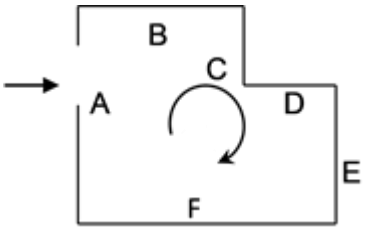

G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	espace commercial	RDC	OUI	
2	stockage	RDC	OUI	
3	W.C. n°1	RDC	OUI	
4	W.C. n°2	RDC	OUI	
5	graveur	RDC	OUI	
6	Salon de coiffure	RDC	OUI	
7	Mezzanine coiffeur	RDC	OUI	
8	Opticien	RDC	OUI	
9	escpace commercial 2	RDC	OUI	
10	Opticien bureaux	1er	OUI	
11	Opticien Salle d'eau	1er	OUI	
12	Opticien WC	1er	OUI	
13	Ciculation	1er	OUI	
14	Stockage 1	RDC	OUI	
15	Stockage 2	RDC	OUI	
16	Réserve/Stockage	RDC	OUI	
17	Local technique	RDC	OUI	
18	espace client	RDC	OUI	
19	Dégagement	RDC	OUI	
20	Bureau n°1	1er	OUI	
21	Sanitaires	1er	OUI	
22	W.C. n°3	1er	OUI	
23	W.C. n°4	1er	OUI	
24	W.C. n°5	1er	OUI	
25	W.C. n°6	1er	OUI	
26	Bureau n°2	1er	OUI	
27	Bureau n°3	1er	OUI	
28	Bureau n°4	1er	OUI	
29	Bureau n°5	1er	OUI	
30	Bureau n°6	1er	OUI	
31	Bureau n°7	1er	OUI	
32	Bureau n°8	1er	OUI	
33	Bureau n°9	1er	OUI	
34	Bureau n°10	1er	OUI	
35	Bureau n°11	1er	OUI	
36	Bureau n°12	1er	OUI	
37	Bureau n°13	1er	OUI	
38	Espace 1	1er	OUI	
39	Espace 2	1er	OUI	

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	espace commercial	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Métal
2	stockage	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture/faience
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
3	W.C. n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture/faience
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
4	W.C. n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture/faience
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
5	graveur	RDC	Porte - Dormant intérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Métal
			Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
6	Salon de coiffure	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
7	Mezzanine coiffeur	RDC	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Platre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Métal
8	Opticien	RDC	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Platre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
9	escpace commercial 2	RDC	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/Faience
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
10	Opticien bureaux	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Platre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Parquet bois
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
11	Opticien Salle d'eau	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Platre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Parquet bois
12	Opticien WC	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Platre - Peinture
			Plancher	Sol	Bois - Parquet bois
13	Ciculation	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
14	Stockage 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture/Faience
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
15	Stockage 2	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture/Faience
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
16	Réserve/Stockage	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Porte - Dormant intérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Métal
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Métal
17	Local technique	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
18	**espace client**	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
19	**Dégagement**	RDC	Mur	A, B, C, D	Béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
20	**Bureau n°1**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
21	**Sanitaires**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/faience
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
22	**W.C. n°3**	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/faience
23	**W.C. n°4**	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/faience
24	**W.C. n°5**	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/faience
25	**W.C. n°6**	1er	Porte - Dormant intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture/faience
26	**Bureau n°2**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
27	**Bureau n°3**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
28	**Bureau n°4**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
29	**Bureau n°5**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
30	**Bureau n°6**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
31	**Bureau n°7**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
32	**Bureau n°8**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
33	**Bureau n°9**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
34	**Bureau n°10**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
35	**Bureau n°11**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
36	**Bureau n°12**	1er	Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
37	**Bureau n°13**	1er	Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Mur	A, B, C, D	Platre - Peinture
38	**Espace 1**	1er	Murs	Toutes zones	Béton - Peinture
			Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
39	**Espace 2**	1er	Plancher haut	Plafond	Béton - Peinture
			Murs	Toutes zones	Béton - Peinture
			Plancher bas	Sol	Béton

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

N LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Hors champ d' investigation*	Référence prélèvement	Critère de décision
2	**stockage**	RDC	Plafond	Plafond	Faux-plafond	**A**		P001	Résultat d'analyse (P001)
3	**W.C. n°1**	RDC	Plafond	Plafond	Faux-plafond	**A**		P001	Résultat d'analyse (P001)
4	**W.C. n°2**	RDC	Plafond	Plafond	Faux-plafond	**A**		P001	Résultat d'analyse (P001)
9	**escpace commercial 2**	RDC	Plafond	Plafond	Béton - Flocage	**A**		P002	Résultat d'analyse (P002)
13	**Ciculation**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
16	**Réserve/Stockage**	RDC	Plafond	Plafond	Flocage	**A**		P003	Résultat d'analyse (P003)
18	**espace client**	RDC	Faux-plafond	Plafond	Faux-plafond	**A**		P004	Résultat d'analyse (P004)
19	**Dégagement**	RDC	Conduit de fluide	Horizontal	Calorifugeage	**A**		P005	Résultat d'analyse (P005)
20	**Bureau n°1**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
26	**Bureau n°2**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
27	**Bureau n°3**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
28	**Bureau n°4**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
29	**Bureau n°5**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
30	**Bureau n°6**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
31	**Bureau n°7**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
32	**Bureau n°8**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
33	**Bureau n°9**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
34	**Bureau n°10**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
35	**Bureau n°11**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
36	**Bureau n°12**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Hors champ d' investigation*	Référence prélèvement	Critère de décision
37	**Bureau n°13**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)
38	**Espace 1**	1er	Plancher	Sol	Dalles de sol	**B**		P006	Résultat d'analyse (P006)

LEGENDE				
Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	**F, C, FP**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Autres matériaux	**MND** : Matériau(x) non dégradé(s)	**MD** : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	**1**	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	**EP**	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet **www.sinoe.org**

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Plafond - Plafond	Faux-plafond	RDC - stockage

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Faux-plafond

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

PRELEVEMENT : P002

Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Plafond - Plafond	Béton - Flocage	RDC - escpace commercial 2

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Béton / Flocage

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

PRELEVEMENT : P003

Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Plafond - Plafond	Flocage	RDC - Réserve/Stockage

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Flocage

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

PRELEVEMENT : P004

Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Faux-plafond - Plafond	Faux-plafond	RDC - espace client

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Faux-plafond

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

PRELEVEMENT : P005

Emplacement

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Conduit de fluide - Horizontal	Calorifugeage	RDC - Dégagement

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Calorifugeage

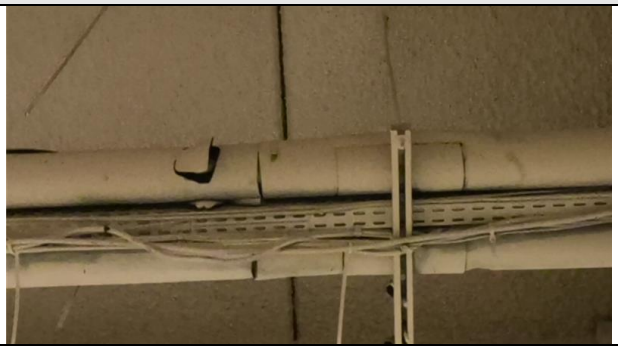

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

PRELEVEMENT : P006

Emplacement

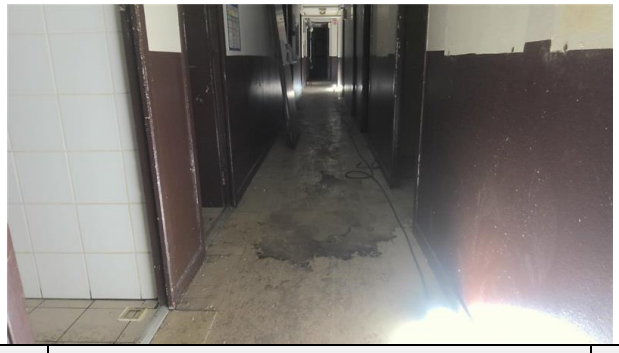

Nom du client	Numéro de dossier	Nom de l'opérateur
VILLE DE NICE	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	NICOTRA Fabrice
Elément - Localisation	**Matériau**	**Pièce ou local**
Plancher - Sol	Dalles de sol	1er - Ciculation

Résultat amiante

absence d'amiante

Date de prélèvement : 14/01/2025

Objet et photo du prélèvement:
Dalles de sol

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

ANNEXE 2 – CROQUIS

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Client :	VILLE DE NICE	
N° dossier :	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	
N° planche :	1/2	Version : 1
Type :	Plan de situation	
Date	14/01/2025	
Intervenant :	NICOTRA Fabrice	
Origine du plan :	Récupération plan / croquis d'un	
Titre :	Commercial	
Adresse :	63 boulevard Gorbella 06100 NICE	
Bât.- Niveau - Lot :	RDC	
Commentaire :		

Légende : N *Non amianté*

Plan de masse :

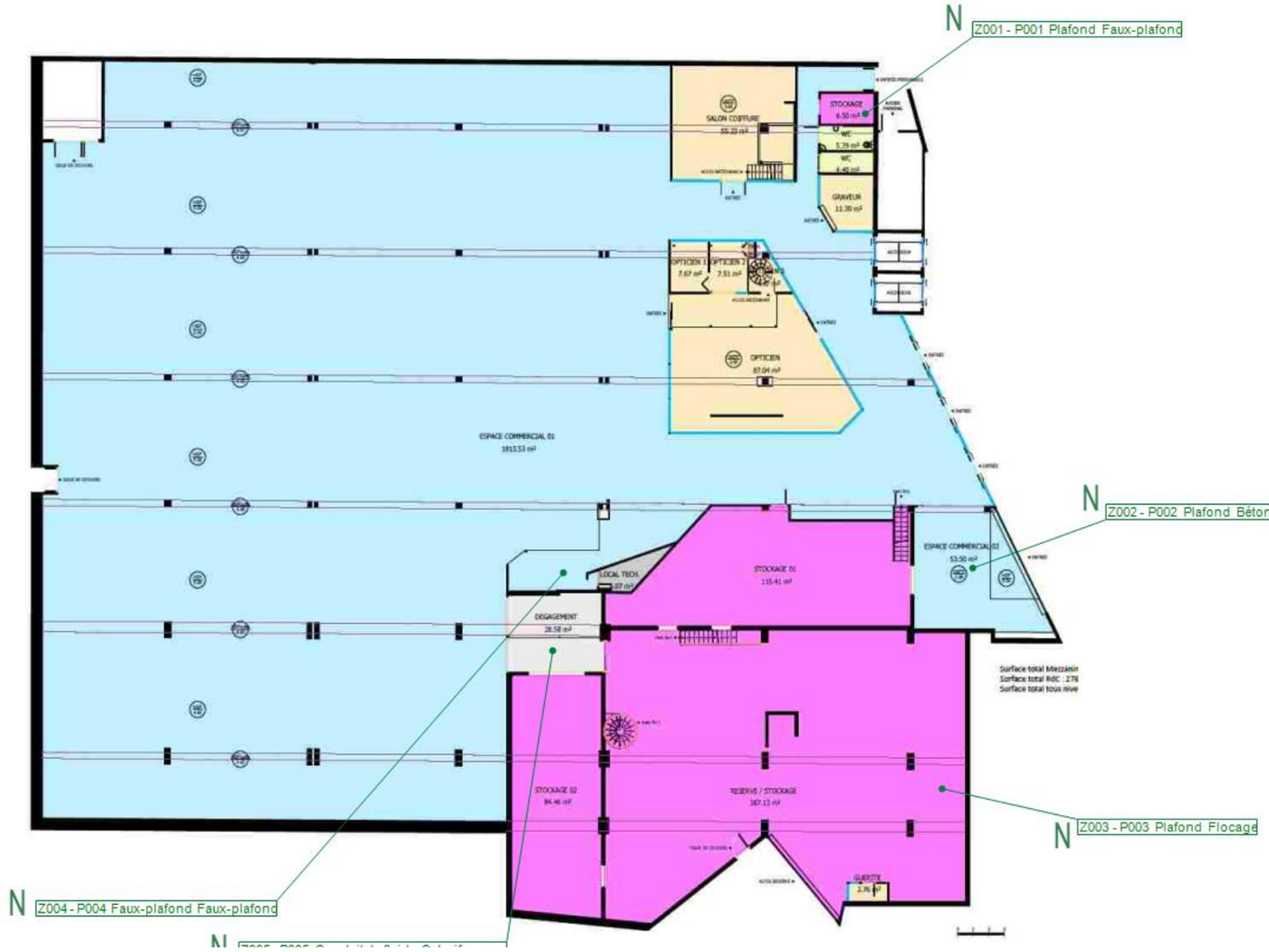

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Client :	VILLE DE NICE	
N° dossier :	163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P	
N° planche :	2/2	Version : 1
Type :	Plan de situation	
Date	14/01/2025	
Intervenant :	NICOTRA Fabrice	
Origine du plan :	Récupération plan / croquis d'un	
Titre :	Bureau	
Adresse :	63 boulevard Gorbella 06100 NICE	
Bât.- Niveau - Lot :	1ER	
Commentaire :		

Légende : N Non amianté

Plan de masse :

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSE

Document 1

Réf. Indice: FO.06.05-12

RAPPORT DE SYNTHESE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P

Dossier Air Lab : G25010385

Information Dossier:
Prélèvement fait le : 14/01/2025
Propriétaire : VILLE DE NICE
63 boulevard Gorbella - 06100 NICE

Réception labo : 17/01/2025
Date d'émission : 21/01/2025

Client: WEGROUP06
Contact: Stéphanie LEFEVRE
Adresse: 21, Avenue de Grasse
06800 CAGNES SUR MER

Mail: amiante@mywegroup.com

Réf. Echantillon :	P001		Faux-plafond RDC - stockage - Plafond - Plafond	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-01 ,1	Faux-plafond fibreux/friable beige et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
,2	Faux-plafond fibreux/friable beige	MOLP(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P002		Béton - Flocage RDC - escpace commercial 2 - Plafond - Plafond	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-02 ,1	Flocage fibreux/friable blanc et Peinture friable blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
,2	Flocage fibreux/friable blanc	MOLP(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P003		Flocage RDC - Réserve/Stockage - Plafond - Plafond	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-03 ,1	Flocage fibreux/friable blanc et Peinture friable blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
,2	Flocage fibreux/friable blanc	MOLP(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P004		Faux-plafond RDC - espace client - Plafond - Faux-plafond	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-04 ,1	Faux-plafond fibreux/friable beige et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
,2	Faux-plafond fibreux/friable beige	MOLP(2)	Non détectées	/

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport

ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB
Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tel: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

Page 1 de 2

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Réf. Indice: FO.06.05-12

RAPPORT DE SYNTHESE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 163337 VILLE DE NICE - 24VD07502P

Dossier Air Lab : G25010385

Information Dossier:
Prélèvement fait le : 14/01/2025
Propriétaire : VILLE DE NICE
63 boulevard Gorbella - 06100 NICE

Réception labo : 17/01/2025
Date d'émission : 21/01/2025

Client: WEGROUP06
Contact: Stéphanie LEFEVRE
Adresse: 21, Avenue de Grasse
06800 CAGNES SUR MER

Mail: amiante@mywegroup.com

Réf. Echantillon :	P005		Calorifugeage RDC - Dégagement - Horizontal - Conduit de fluide	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-05	Mousse souple noir et Matériau cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P006		Dalles de sol 1er - Ciculation - Sol - Plancher	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G25010385-06	Dalle cassant blanc	META(2)	Non détectées	Quantité insuffisante pour archivage

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport

ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

La recherche d'amiante au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est effectuée selon le guide HSG 248-Annexe 2, selon le mode opératoire interne DMO.06.01 "Analyse MOLP" et selon l'arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
L'observation visuelle et sous stéréomicroscope permet de décrire l'échantillon.
L'analyse au MOLP ne permet de détecter que les fibres optiquement observables, c'est-à-dire celles de largeur supérieure à 0,2 micromètres.
Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection.
Un résultat négatif est rapporté après minimum deux préparations.
Pour les matériaux / produits composés de couches non fibreuses, un résultat négatif au MOLP doit obligatoirement être confirmé par une analyse au MET. Pour les couches dites majoritairement fibreuses, un résultat négatif au MOLP est suffisant au regard de la réglementation.
Le laboratoire garantit de donner un resultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse pour toutes fibres d'amiante optiquement observables, selon un intervalle de confiance à 95 %.

La recherche d'amiante au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) pour les échantillons massifs est effectuée selon les parties pertinentes de la méthode Chatfield et selon le mode opératoire interne DMO.06.04 "Préparation des materiaux en vue de leur analyse qualitative META" et selon l'arrêté du 1 octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019.
- Les échantillons sont soumis à un traitement thermique (480 °C) puis à un traitement à l'acide chlorhydrique.
- Les grilles pour le Microscope Electronique à Transmission sont préparées selon la technique « drop mount ».
- Les fibres d'amiante sont identifiées au META (morphologie, chimie, diffraction) selon la partie utile de la norme NF X 43-050.

Un resultat negatif est rapporté après lecture de minimum deux grilles d'une préparation.
Si aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
Le laboratoire garantit de donner un resultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse pour toutes fibres d'amiante, selon un intervalle de confiance à 95 %.

NB : Le prélèvement a été réalisé par le client et AIR LAB n'est pas responsable du choix de l'emplacement du prélèvement.
Si un résultat est donnée sous accréditation c'est que l'échantillon est considéré comme étant apte à être préparé sinon un commentaire en observation sera noté pour expliquer le rejet de l'échantillon.
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le détail de l'analyse est archivé et disponible sur demande écrite.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Observations générales : /

Analyste MOLP : L. ESCUDERO — Date d'analyse : 20/01/2025

Analyste META : E. BERNARDI — Date d'analyse : 21/01/2025

AIR LAB
Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tel: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

Page 2 de 2

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

***a)* Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

***b)* Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation**

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : **www.amiante.inrs.fr**.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

ANNEXE 5 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES

ZPSO n° Z001 Plafond Faux-plafond — Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
RDC	stockage	Plafond	X	Faux-plafond	S001		P001
RDC	W.C. n°1	Plafond		Faux-plafond	S002		
RDC	W.C. n°2	Plafond		Faux-plafond	S003		

ZPSO n° Z002 Plafond Béton Flocage — Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
RDC	escpace commercial 2	Plafond	X	Béton - Flocage	S004		P002

ZPSO n° Z003 Plafond Flocage — Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
RDC	Réserve/Stockage	Plafond	X	Flocage	S005		P003

ZPSO n° Z004 Faux-plafond Faux-plafond — Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
RDC	espace client	Faux-plafond	X	Faux-plafond	S006		P004

ZPSO n° Z005 Conduit de fluide Calorifugeage — Continue : NON

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
RDC	Dégagement	Conduit de fluide	X	Calorifugeage	S007		P005

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer
04.93.20.37.37
wediag06@mywegroup.com

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

ZPSO n° Z006 Plancher Dalles de sol | **Continue : NON**

Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Sondage	Descriptif des couches	Prélèvement
1er	Ciculation	Plancher	X	Dalles de sol	S008		P006
1er	Bureau n°1	Plancher		Dalles de sol	S009		
1er	Bureau n°2	Plancher		Dalles de sol	S010		
1er	Bureau n°3	Plancher		Dalles de sol	S011		
1er	Bureau n°4	Plancher		Dalles de sol	S012		
1er	Bureau n°5	Plancher		Dalles de sol	S013		
1er	Bureau n°6	Plancher		Dalles de sol	S014		
1er	Bureau n°7	Plancher		Dalles de sol	S015		
1er	Bureau n°8	Plancher		Dalles de sol	S016		
1er	Bureau n°9	Plancher		Dalles de sol	S017		
1er	Bureau n°10	Plancher		Dalles de sol	S018		
1er	Bureau n°11	Plancher		Dalles de sol	S019		
1er	Bureau n°12	Plancher		Dalles de sol	S020		
1er	Bureau n°13	Plancher		Dalles de sol	S021		
1er	Espace 1	Plancher		Dalles de sol	S022		

ATTESTATION(S)

Votre Assurance
▸ RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS WEGROUP
LES ESPACES DE LA SAINTE BAUME
30 AVENUE DU CHATEAU DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 7518072604
Client n° 0606417920

AXA France IARD, atteste que : SAS WEGROUP
LES ESPACES DE LA SAINTE BAUME
30 AVENUE DU CHATEAU DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

Pour l'application du présent contrat, on entend également par « Assuré » :

Assuré additionnel 1 :
EASE GROUP
LES ESPACES DE LA SAINTE BAUME
30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR
SIRET : 81302655600023

Etablissement secondaire :
WEGROUP, enseigne NEXXT
QUA GRANDE SAVANE SUD IMP MANGO FIL
97224 DUCOS
SIRET : 44363867100133

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7518072604 ayant pris effet le 28/06/2022
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- **CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (Vente et location et parties communes)**
- **DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP) - CAT**
- **REPERAGE DE PLOMB AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION**
- **REPERAGE D'AMIANTE (Vente, DAPP)**

1D052620190710

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

- CONTROLE VISUEL APRES RETRAIT DE L'AMIANTE
- CONTROLE PERIODIQUE AMIANTE
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE (Vente et location)
- MESURAGE (LOI CARREZ / LOI BOUTIN)
- CONTROLE INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF
- CALCUL DES MILLIEMES DE COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC RADON
- LOI S.R.U : DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE POUR MISE EN COPROPRIETE D'IMMEUBLE DE PLUS DE 15 ANS
- DTG DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL COPROPRIETE
- REPERAGE D'AMIANTE ET HAP SUR SURFACES BITUMEES ET ENROBEES
- REPERAGE D'AMIANTE AVANT/APRES TRAVAUX ET DEMOLITION, et dans le cadre du Décret 2017-899 du 9/05/2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- PRESENCE DE TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES Y COMPRIS AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION
- ETAT DE L'INSTALLATION DE GAZ (Vente et location)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS
- ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP - ex ENRNMT, ESRIS) ET ETAT DES NUISANCES SONORES
- ETAT DU DISPOSITIF DE SECURITE DES PISCINES
- CERTIFICAT DE LOGEMENT DECENT
- CERTIFICAT DES TRAVAUX DE REHABILITATIONS
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- CERTIFICAT AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE ET PRET A TAUX ZERO
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
- PRESENCE DE CHAMPIGNONS LIGNIVORES
- EVALUATION IMMOBILIERE
- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, DOCUMENT UNIQUE DE SECURITE
- MESURE D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE
- FORMATION EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DECRITES AU CONTRAT (REPRESENTANT MOINS DE 10% DU CHIFFRE D'AFFAIRES)
- AUDIT CERTIFICATION
- DIAGNOSTIC "PEMD" (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets)
- ANALYSE DE LA TENEUR EN PLOMB DANS L'EAU POTABLE
- NUMERISATION, REALISATION DE MAQUETTE BIM ET DE PLANS
- PRISE DE MESURES RELEVES DE COTES ET PLANS EXISTANTS, SANS PRECONISATION ET SUIVI

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DECENNALE ET SOUMISES A ASSURANCE OBLIGATOIRE, ET NOTAMMENT CELLES DE GEOMETRE OU ARCHITECTE.

-THERMOGRAPHIE
-INFILTROMETRIE

- DIAGNOSTIC PPT – DIAGNOSTIC PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX
- GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

- AUDIT ENERGETIQUE réalisé dans le cadre de la Loi Climat et Résilience n°2021-1104 du 22/08/2021 :

A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRAGE OU DE MAITRISE D'ŒUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

- CONTROLES ELECTRIQUES PERIODIQUE ET INITIAL
- VERIFICATION DES ENGINS ET MOYENS DE LEVAGE
- CONTROLE SECURITE AIRES DE JEUX
- DIAGNOSTIC LEGIONELLOSE
- RECHERCHE DE METAUX LOURDS

- Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes selon :

-Code du Travail (articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6)
-Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottant
-Annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
-NF X46-101 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie
Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante
Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires selon :
-Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires
-Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires
-Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires
-Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

- INSPECTIONS RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA PRESENCE DE MATIERES DANGEREUSES
- INVENTAIRE DES MATIERES DANGEREUSES DANS LES NAVIRES
- INVENTAIRE IHM - INVENTORY OF HAZARDOUS MATERIAL - DANS LES NAVIRES

Sous réserve d'accréditation validée par la COFRAC
Ces activités peuvent être exercées sur tout type de biens.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000€ par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 09/12/2024
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS : 794 972 238 ORIAS : 1301027
Tél : 05 56 30 95 75

Wegroup - Agence de Cagnes sur Mer Immeuble Capitole 21, Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER Siret : 44363867100109 / SAS au Capital social de : 1 488 968 Euros Code NAF : 7120B

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI0646 Version 015

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur NICOTRA Fabrice

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 27/08/2022 - Date d'expiration : 26/08/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 27/08/2022 - Date d'expiration : 26/08/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 01/12/2023 - Date d'expiration : 30/11/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 11/12/2023 - Date d'expiration : 10/12/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 25/07/2022 - Date d'expiration : 24/07/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 01/09/2024.

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCREDITATION N° 4-0522 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 rev19